

GEEN COMMENTAAR

Chronique Vincent Rocour

Les élèves flamands livrés au destin

Curieux hasard de calendrier. Le jour même où la cheffe de l'opposition en Communauté française, Françoise Bertieaux (MR), lance un vibrant appel pour "brûler le décret inscription", le gouvernement flamand se dote de nouvelles règles visant à encadrer les inscriptions à l'école. Encore que cette drôle de coïncidence révèle moins un battement à contre-temps qu'une irréfragable incapacité politique à réguler avec justesse le flux scolaire. Car cela tâtonne des deux côtés de la frontière linguistique.

La Communauté française avait un petit avantage sur sa consœur flamande. Le système qu'elle a mis en place provoque beaucoup d'aigreur. Mais, au moins, depuis quelques années, il évite la formation de véritables campements, comme en Flandre et souvent en plein hiver, devant les écoles les plus convoitées.

Cette différence nord/sud va cependant disparaître – ou en tout cas sérieusement s'estomper. Le gou-

vernement flamand s'est en effet mis d'accord ce vendredi sur un nouveau système obligeant les écoles les plus courues à organiser les inscriptions par ordinateur. Les écoles qui n'ont jusqu'à présent pas connu de files devant leurs portes pourront en revanche continuer à inscrire les élèves comme bon leur semble. Le système ne sera donc pas totalement centralisé comme en Communauté française. Ce qui fait dire au SP.A que le risque de voir des parents faire des files devant l'une ou l'autre école n'est pas totalement écarté – oui, déjà des récriminations.

Tirage au sort

La Flandre va imposer, comme la Communauté française, une date unique pour les inscriptions – en l'occurrence, le 1^{er} mars pour les primaires, le 1^{er} avril pour les secondaires. Mais elle a choisi un autre mode de sélection des élèves lorsque la demande excède l'offre. Tout d'abord, les écoles flamandes ne devront pas réserver 20 % des places à des élèves

socialement défavorisés(*) comme au sud du pays. Sur ce point, la N-VA a triomphé.

Et surtout, la sélection dans l'enseignement secondaire ne se fera pas sur la base de critères bien précis, comme des critères de distance, mais par tirage au sort.

Est-ce bien une bonne idée? Des parents flamands ont déjà dit préférer passer une semaine sous tente par moins 10° degrés avec la certitude d'obtenir une place pour leur enfant que de s'en remettre au destin. Hilde Crevits (CD&V) aurait peut-être dû s'inspirer – pour une fois – de l'expérience de ses homologues francophones. Alors ministre, Christian Dupont (PS) a introduit le tirage au sort en 2009. Il a tenu un an.

→ (*) À Bruxelles, par ailleurs, 65 % des places disponibles dans une école seront réservées à des élèves dont les parents peuvent prouver leur bonne connaissance du néerlandais. Avant, ce pourcentage était 55 %.